



48972 - La prière marquant la Fête n'est précédée ni d'un appel à la prière ni d'une annonce de son début ni rien

question

La Sunna enseigne -telle qu'on appelle à la prière en employant la formule **Prière publique** comme on le fait pour une prière célébrée à l'occasion d'une éclipse solaire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Mousslim (885) a rapporté que Djaber ibn Abdoullah a dit: « J'ai assisté à la prière marquant la fête aux côtés du Messager d'Allah. Il fit d'abord la prière avant de prononcer un sermon. Aucun appel ni annonce n'avait précédé.

Al-Bokhari (960) et Mousslim (886) ont rapporté qu'Ibn Abbas et Djaber ibn Abdoullah al-Ansari ont dit: « On ne lançait pas un appel à la prière avant celle faite au lendemain de la fin du Ramadan et celle faite le jour du Sacrifice. Djaber ibn Abdoullah al-Ansari a dit encore : « Pas d'appel à la prière ni au moment de la sortie de l'imam ni après sa sortie. Il n'y pas non plus ni annonce ni rien: pas d'appel ni annonce de la prière en ce jour.

Ce hadith indique qu'on ne lance pas un appel à la prière pour celle célébrée le jour de la Fête. Aucune annonce n'est prévue. Des ulémas estiment toutefois qu'on peut employer la formule: **La Prière publique!** comme on le fait lors d'une éclipse solaire. Mais ceci est fondé sur un raisonnement par analogie qui n'est pas opposable au hadith précédent de Djaber.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Certains de nos condisciples ont dit: « On y invite en utilisant la formule: **Prière publique!** C'est l'avis de Chafii. Mais la Sunna du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) mérite mieux d'être suivie. »



Cheikh al-islam Ibn Taymiyah dit: **On ne lance aucun appel lors du jour de la Fête ni lors de la célébration de la prière faite pour demander la pluie d'après l'avis de nos condisciples.** Extrait d'al-Insaaf (1/428).

Ibn al-Qayyim écrit dans Zaad al-maad: « Quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) arrivait au le lieu de prière, il s'engageait dans celle-ci sans appel ni annonce du début de son démarrage ni la prononciation de ma formule : **Prière publique** . La Sunna veut qu'on ne fasse rien de tout cela.

Dans Subul as-salaam, as-Sanaani écrit à propos de l'avis selon lequel il est recommandé d'employer la formule Prière publique!: « C'est inexact car aucun argument ne le soutient. Si c'était recommandé, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne l'aurait pas omis. Les califes bien guidés venus après lui non plus. Il est toutefois vrai que l'usage de ladite formule est avéré à propos de la prière faite lors d'une éclipse solaire exclusivement . Or aucun raisonnement par analogie ne permet de lui assimiler une autre prière. Car se livrer à une pratique qui se justifierait de son (Muhammad) vivant sans qu'il le fît relève de l'innovation. On ne retient pas une telle pratique en se fondant sur un raisonnement par analogie ou un autre procédé.

On a interrogé cheikh Ibn Outhaymine en ces termes: **Doit on lancer un appel à la prière suivi d'une annonce de son début lors de la célébration de la prière marquant la Fête?** Voici sa réponse: « La prière en question n'est précédée ni d'un appel ni d'une annonce d'après la Sunna. Cependant certains ulémas ont dit qu'on peut l'annoncer en employant la formule: **la Prière publique!** Cet avis est faible parce que sans fondement. On ne peut pas comparer la présente en question à celle faite lors d'une éclipse solaire car ce phénomène survient contre toute attente, contrairement à la Fête. La Sunna enseigne que celle-ci ne doit pas être précédée par un appel ou une annonce ou une invitation sous la formule sus indiquée. Les fidèles se rendent au lieu de prière et quand l'imam arrive il s'y met sans appel ni annonce puis il délivre son sermon. »

Madjmou réponses d'Ibn Outhaymine (16/237).